

SÉANCE ORDINAIRE

DU 5 MARS 2018

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 5 mars 2018 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE: Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES) : Louise Rioux
Jonathan Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Mireille Gagnon
Gisèle Saindon

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2018-03-28

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'avis de convocation, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'avis de convocation soit accepté tel que lu et que l'item 15 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
4. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur
5. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
6. C.R.S.B.P. du Bas-St-Laurent / Cotisation annuelle
7. Adoption du rapport de consultation publique sur le projet d'une demande de permis pour l'agrandissement d'un élevage porcin biologique
8. Résolution adoptant les mesures d'atténuations concernant le projet d'une demande de permis pour l'agrandissement d'un élevage porcin biologique
9. Avis de motion et présentation du projet de règlement #245 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur le 4^e Rang Est et le 3^e Rang Est
10. Acceptation soumission de la préparation des plans et devis pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées
11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / Reddition de comptes 2017
12. Rapport annuel pour l'an 6 du schéma de couverture de risque en incendie
13. Nomination personne désignée pour l'application du règlement #244 relatif à la gestion des matières résiduelles
14. Chemins d'hiver
15. Divers
 - Modification au rôle d'évaluation
 - Modifier la résolution # 2017-10-161
 - Modifier la résolution # 2017-02-24
 - Demande adressée au gouvernement du Québec pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire et d'internet haute vitesse dans les municipalités mal desservies

- Demande adressée au gouvernement du Canada pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies
 - Demande adressée auprès d'Hydro-Québec pour modifier la grille tarifaire des loyers d'occupation des équipements de téléphones cellulaires pour les projets municipaux
 - Appui à la MRC de Témiscouata pour ses commentaires et réponses émis lors d'une consultation sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande du 600 mhz
 - Rue Industrielle /Eau au printemps
 - Mandat d'analyse de remboursement de taxes
 - Correspondance
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée
-

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

2018-03-29

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 5 mars 2018.

2018-03-30

Annie Roussel, directrice générale

Adopté à l'unanimité

.....

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Monsieur Serge Desjardins de la Firme Mallette Maheu fait la lecture du rapport financier de notre municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017.

2018-03-31

ÉTAT DES RECETTES :	781 782
ÉTAT DES DÉPENSES :	672 245
EXCÉDENT DE L'EXERCICE :	109 537
EXCÉDENT DE FONCT. APRÈS CONCILIATION :	47 875
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 1 ^{er} JANVIER 17:	217 134
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 17:	224 003
EXCÉDENT FONCT. AFFECTATION:	31 000

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte le rapport financier tel que présenté par la firme Mallette Maheu.

.....

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 03-2018 des comptes payés soit accepté au montant de \$6175.77 et que le bordereau numéro 03-2018 des comptes à payer soit accepté au montant de \$87 966.38 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisé à en faire le paiement.

.....

2018-03-32

6. C.R.S.B.P. DU BAS-ST-LAURENT / COTISATION ANNUELLE

2018-03-33

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi paye la cotisation annuelle et la licence symphony 2018-2019 (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019) au montant de \$1701.68 incluant les taxes au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

.....

7. ADOPTION DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN ÉLEVAGE PORCIN BIOLOGIQUE

2018-03-34

Une consultation publique a eu lieu le 6 février 2018 à 19h30 à la Salle Adélarde-Godbout au 456, Principale Est, Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0. L'objet de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur le projet d'une demande de permis pour l'agrandissement d'un élevage porcin biologique en vue de déterminer si la délivrance d'un permis requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Cette consultation publique est présidée par Monsieur le Maire, Mario St-Louis en compagnie de deux conseillers(ère) municipaux soit Monsieur Jocelyn Côté et Madame Louise Rioux. Madame la directrice générale, Annie Roussel est aussi présente pour la prise des commentaires et des questions sur le projet.

Au cours de cette assemblée quelques contribuables sont présents soit : Madame Marlène Malenfant, Messieurs Philippe Malenfant et Stéphane St-Jean.

Le projet fait l'objet d'une présentation par Monsieur Jean Béliveau, agronome pour la firme Aliments Breton. Monsieur Robin Malenfant, propriétaire de Ferme Sous les Étoiles inc. et demandeur du projet l'accompagne.

Par la suite, Monsieur Paul Côté, ingénieur-agronome pour le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, explique la réglementation concernant le captage des eaux souterraines et autres règlements touchant l'environnement.

Pour finir, Monsieur Julien Harvey, aménagiste de la MRC des Basques explique les articles du règlement contrôle intérimaire (RCI) #246 concernant les distances séparatrices, les modes d'épandage ainsi que les odeurs liées à ce projet.

De plus, Docteur Bernard Pouliot de la Direction de la Santé Publique du Bas Saint-Laurent et Monsieur Dominique Hamel ingénieur du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec sont présents pour la consultation publique afin de pouvoir répondre aux questions des contribuables dans l'assemblée.

Aucune question n'a été posée.

Monsieur le maire rappelle que les documents produits par le demandeur peuvent être consultés au bureau municipal 183, Principale Ouest, Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0, du lundi au mercredi de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 17h00 jusqu'au 20 février 2018 et que les commentaires écrits pourront être reçus au bureau municipal jusqu'au 20 février 2018.

Monsieur le maire explique les étapes à venir afin que la municipalité puisse remettre le permis tel que décrit plus haut et remercie tous les gens qui se sont déplacés pour cette consultation publique.

La consultation a pris fin vers 20h15.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte le rapport de consultation publique déposé par la Directrice générale.

.....

8. RÉOLUTION ADOPTANT LES MESURES D'ATTÉNUATIONS CONCERNANT LE PROJET D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN ÉLEVAGE PORCIN BIOLOGIQUE

Attendu que la Municipalité a tenu une consultation publique le 6 février 2018 à 19h30 à la Salle Adélarde-Godbout au 456, Principale Est, Saint-Éloi (Québec) G0L

2V0 sur le projet d'une demande de permis pour l'agrandissement d'un élevage porcin biologique;

2018-03-35

Attendu que la Municipalité a suivi la procédure expliquée dans le guide explicatif concernant les consultations publiques;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance des commentaires et des questions de la population;

Attendu que la Municipalité a adopté le rapport de consultation publique sur le projet d'une demande de permis pour l'agrandissement d'un élevage porcin biologique;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi exige de la Ferme Sous les Étoiles inc. dont le propriétaire est Monsieur Robin Malenfant une mesure d'atténuation qui est les distances séparatrices différentes de celles qui sont exigibles en vertu de la réglementation applicable.

La Ferme Sous les Étoiles devra épandre son fumier liquide et solide porcin dans l'espace situé à plus de 250 mètres du périmètre d'urbanisation (art. 19.2.1 du RCI #163).

La Ferme Sous les Étoiles ne devra pas épandre son fumier liquide et solide porcin pendant la période du 15 juin au 15 août dans l'espace situé entre 250 mètres et 500 mètres d'un périmètre d'urbanisation. Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas dans un des cas suivants :

- lorsqu'un pendillard est utilisé pour faire cet épandage
- lorsque le fumier est incorporé mécaniquement dans le sol simultanément à l'épandage
- lorsque le fumier est incorporé mécaniquement dans le sol en moins de 24heures. (art. 19.2.2 du RCI #163)

La Municipalité demande que Ferme Sous les Étoiles inc. informe à chaque année la municipalité de l'endroit où il épandra son fumier porcin soit en mentionnant les numéros de lot et le nom du rang.

.....

9. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #245 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR LE 4^e RANG EST ET LE 3^e RANG EST

2018-03-36

Monsieur le conseiller Éric Veilleux donne un avis de motion concernant le projet de règlement #245 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur le 4^e Rang Est et le 3^e Rang Est et la Directrice générale présent ce dit projet. Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition des citoyens présents à la séance.

.....

10. ACCEPTATION SOUMISSION DE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE DOSSIER ÉGOUTS, INTERCEPTION, VOIRIE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2018-03-37

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques pour la préparation des plans et devis pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi le 8 février 2018 à 10h05 au bureau de la municipalité devant Monsieur le maire Mario St-Louis, Madame la conseillère Gisèle Saindon, Monsieur le conseiller Éric Veilleux et Madame la directrice générale Annie Roussel;

Attendu que deux firmes d'ingénieurs ont répondu à notre demande;

Attendu que le comité de sélection s'est réuni lundi le 12 février 2018 à 19h30 pour analyser les soumissions relatives à la fourniture des services professionnels;

Attendu que les soumissionnaires, les prix et les pointages finaux sont les suivants;

Tétra Tech : 247 500\$ plus taxes pour un pointage de 5.06
Norda Stelo : 250 000\$ plus taxes pour un pointage de 4.59

Attendu que Tétra Tech a le plus haut pointage dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

Attendu que nous avons reçu la recommandation du MTMDET afin d'accorder le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence la firme Tétra Tech;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le mandat à la firme Tetra Tech pour la préparation des plans et devis pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées pour le montant de 247 500\$ plus taxes. M. Serge Ruest, ingénieur, sera chargé et responsable du projet pour la firme Tétra Tech. De plus, Monsieur le Maire, Mario St-Louis et Madame la Directrice générale, Annie Roussel sont autorisés à signer tout document avec Tetra Tech concernant ce mandat. Notons que seuls les honoraires engagés seront payés selon les activités réalisées. Le tout sera financé par la TECQ.

.....

11. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL/ REDDITION DE COMPTES 2017

2017-03-38

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 104489\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution identifie les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi a investi \$33 246 en entretien de la chaussée en été et 175 977\$ en entretien de la chaussée en hiver pour un total de 209 223\$;

Attendu que notre vérificateur externe soit Mallette Maheu de Trois-Pistoles présentera les dépenses dans son rapport financier.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

.....

12. RAPPORT ANNUEL POUR L'AN 6 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

2018-03-39

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adopte le rapport annuel pour l'an 6 du schéma de couverture de risque en incendie déposé par le préventionniste.

.....

13. NOMINATION PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT #244 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Remis à la prochaine séance.

14. CHEMIN D'HIVER

Les membres du conseil discutent avec le garçon de l'entrepreneur des chemins d'hiver et lui demande de souffler le chemin des Trois-Roches afin d'éviter l'accumulation de l'eau dans le chemin.

15. DIVERS

MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois de février 2018: pour l'année 2017, un montant de 1219.53\$ a été taxé et un montant de 519.47\$ a été remboursé. Pour l'année 2018, un montant de 3793.31\$ a été taxé et un montant de 1233.70\$ a été remboursé à différents propriétaires.

MODIFIER LA RÉOLUTION #2017-10-161

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la résolution #2017-10-161 à la page 2755 soit modifiée en changeant la dernière phrase qui se lit comme suit « Ce montant sera pris pour effectuer des travaux sur le Rang 3 Ouest. » par « Un montant de 12528\$ sera pris pour effectuer des travaux sur le Rang 3 Ouest.»

MODIFIER LA RÉOLUTION #2017-02-24

Remis à la prochaine séance.

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU que *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éloi demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éloi demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement

2018-03-40
Modifie la
Résolution
#2017-10-161

2018-03-41

permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

.....

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

2018-03-42

ATTENDU que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

ATTENDU que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU que la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éloi demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

.....

DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX

2018-03-43

ATTENDU que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU que la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU qu'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

ATTENDU qu'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

ATTENDU que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

.....

APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHZ

ATTENDU que le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU que par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU qu'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éloi appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

.....

RUE INDUSTRIELLE / EAU AU PRINTEMPS

Suite à une demande du garçon de l'entrepreneur des chemins d'hiver concernant l'accumulation d'eau sur le terrain de M.Sirois et près du cabanon incendie à la fonte des neiges au printemps et lors des doux temps durant l'hiver sur la rue Industrielle, les membres du conseil iront voir les travaux qui pourraient s'effectuer cet été afin de régler le problème.

.....

MANDAT D'ANALYSE DE REMBOURSEMENT DE TAXES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate la firme Mallette de Trois-Pistoles afin de faire une analyse sur le remboursement de taxes. Un montant de 200\$ plus taxes sera facturé si l'analyse révèle un avantage à la municipalité de changer de méthode de remboursement. Par contre, si l'analyse révèle aucun avantage ou minime, un montant de 100\$ plus taxes sera payé.

2018-03-44

2018-03-45

CORRESPONDANCE

La directrice générale informe les membres du conseil des rencontres à venir.
.....

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil
.....

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h08.
.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale

2018-03-46